Code ISIN : FR0007065974

AIGFPP Stratégie Equilibre Plus Garantie 2008

OPCVM d'OPCVM

NOTICE D'INFORMATION

Forme juridique de l'OPCVM	Fonds Commun de Placement
Promoteur	GROUPE CREDIT COOPERATIF
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS (société de gestion de portefeuille)
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Commissaire aux Comptes	M. Sydney CHARBIT - 26, rue La Quintinie - 75015 PARIS
Compartiment	Non
Nourricier	Non

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification	Diversifié
Objectif	Valorisation du placement avec une performance garantie à l'échéance

Orientation des placements

Les OPCVM en portefeuille seront sélectionnés en fonction de leur orientation de placement et de la qualité de leur performance. Le gérant peut prendre des positions sur des OPCVM composés d'obligations à taux fixe ou à taux variable, d'obligations convertibles, de titres participatifs, de titres de créance négociables et en moindre proportion d'actions, français et européens. L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (EUREX, EURONEXT-LIFFE et CBOT) ou de gré à gré (notamment caps, floors, opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises). Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le gestionnaire peut prendre des positions en couverture jusqu'à 100 % de l'actif au maximum et exposer le portefeuille en achats de contrats dont le montant en équivalents sous-jacents représente un maximum de 50 % de l'actif. Ces interventions sont destinées à faire face aux risques de taux, d'actions et de change dans les zones géographiques où le portefeuille est exposé. En vertu de l'article 13 du décret n°89-623 du 06/09/89, le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts et actions d'autres OPCVM français et/ou coordonnés. Les souscripteurs peuvent être soumis au risque de change à titre accessoire.

Garantie

Etablissement garant : Crédit Coopératif — Bénéficiaires : les porteurs de parts

Nature de la garantie : garantie de performance de 10 % pour la période comprise entre le jour de la souscription et la date d'échéance, soit le 31 décembre 2008 pour toutes les souscriptions exécutées jusqu'au 31 décembre 2003 inclus. La performance du placement sera donc au minimum de 10 % sur la période ; dès lors, si le rendement de l'investissement est supérieur à 10 %, le porteur bénéficiera de la totalité de la performance. Cette performance correspond à une garantie de taux actuariel annuel compris entre 1,34 % et 1,92 % suivant la date de souscription (période du 01/11/2001 au 31/12/2003). Les porteurs ayant souscrit leurs parts postérieurement au 31/12/2003 ou qui cèdent leurs titres avant le 31/12/2008, ne bénéficient pas de la garantie.

Mécanisme : à l'échéance, soit le 31 décembre 2008, la valeur liquidative de la part sera comparée à la valeur liquidative de souscription. Si le rendement de l'investissement est inférieur au taux de 10 %, le garant verse au bénéficiaire une somme en espèces égale à la différence entre 110 % de la valeur de souscription et la valeur au 31/12/2008. Pour bénéficier de la garantie le porteur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance soit jusqu'au 31/12/2008. Les demandes de rachat intervenant à une toute autre date sont exécutées selon les modalités fixées ci-dessous, la garantie ne s'appliquant pas. En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative, soumise à l'évolution des marchés, peut être différente de la valeur garantie.

Durée minimale de placement recommandée	Jusqu'au 31 décembre 2008
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs
Affectation des résultats	Capitalisation

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre
Date de clôture du premier exercice	31 décembre 2002
Echéance de la garantie	31 décembre 2008
Valeur liquidative d'origine	1.500,00 euros (9.839,36 F)

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Hebdomadaire, chaque mercredi de bourse à Paris (ou le jour ouvré précédent en cas de jour férié en France).

Conditions de souscriptions et de rachats

Centralisation des ordres chaque jour de calcul de la valeur liquidative avant 11 heures 30. Ils sont exécutés à cours inconnu.

Commission de souscription directe	Maximum 5,00 % (non acquis à l'OPCVM)
Commission de souscription indirecte	Néant
Commission de rachat directe et indirecte	Néant
Frais de gestion directs et indirects	Le cumul des frais de gestion directs et indirects ne pourra pas dépasser un maximum de 2,39 % TTC de l'actif net
Frais directs	Maximum 1,79 % TTC de l'actif net
frais indirects	Maximum 1,79 % TTC de l'actif net
Libellé de la devise de comptabilité	En euro

Adresse de la société de gestion	48 rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS
Adresse du dépositaire	33 rue des Trois Fontanot - BP 211 - 92002 NANTERRE CEDEX
Lieu ou mode de publication de la VL	Auprès du dépositaire, de la société de gestion et sur le site www.ecofi.fr

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès du dépositaire.

Date d'agrément de l'OPCVM par l'Autorité	26 octobre 2001
Date d'édition de la notice d'information	3 février 2005